

**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET
SEANCE 13 JANVIER 2010**

Présents : Mmes MM. CHANIER, GAGNEPAIN, LOT, MICHARD, BATISSE, BONNICHON, COSSIAUX, V. DAFFY , de LOUVIGNY, DUFFAULT, LUNEAU, L.MERITET,

Absents excusés : J.BOUVIER, L.FONTVIEILLE, J.DEBODARD,

Madame GAGNEPAIN Danièle est nommée secrétaire de séance.

ECOLE COMMUNALE

Le maire explique à l'assemblée que l'école actuelle ayant besoin de travaux importants et n'étant pas très bien située par rapport au reste des structures. Il présente une esquisse d'un projet qui comprend le transfert de l'école primaire élémentaire sur le site de la médiathèque et de l'école maternelle.

Ce projet se déroulerait en deux phases : la 1^{er} phase comprenant l'école primaire, maternelle et garderie et la 2^{ème} phase la cantine.

Le conseil municipal, après avoir examiné les documents présentés, décide de retenir pour l'année 2010 la première phase comprenant l'école primaire élémentaire, une garderie et une classe maternelle, approuve l'esquisse présentée et les montants estimatifs s'élevant à la somme de 703 000.00 €HT, sollicite une subvention auprès du conseil Général au titre des gros équipements dans le cadre du fonds 2 et sollicite une subvention au titre de la DGE.

- Le plan de financement sera le suivant :

○ Dépenses :	
○ école pré élémentaire :	130 921.39 €HT
○ école primaire :	414 776.98 €HT
○ garderie péri scolaire :	157 301.64 €HT
○ TOTAL :	703 000.00 €HT
○ Recettes :	
○ DGE :	223 524.75 €
○ Subvention Conseil Général :	210 900.00 €
○ Charge commune :	18 575.25 €
○ Emprunt :	250 000.00 €
○ TOTAL :	703 000.00 €HT

CLASSEMENT TABLEAU AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne l'informant que la Commission Nationale des Monuments Historiques a retenu le classement du tableau représentant le Couronnement de la Vierge au titre des monuments historiques.

Ce classement permettra à la commune de bénéficier par la suite de l'aide des services de la DRAC d'Auvergne pour l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine.

Le conseil municipal donne son autorisation pour le classement du tableau du Couronnement de la Vierge au titre des monuments historiques.

SUBVENTION COMITE DES FETES

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 320.00€ au Comité des fêtes.

RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Monsieur le Maire présente des devis pour un relevé topographique nécessaire à l'étude de l'aménagement d'un giratoire au carrefour de la RD 2371 et RD 239.

Le conseil municipal accepte l'offre de BGN de Montluçon pour un montant de 1 024.00€ HT.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de travail avec la personne retenue en Contrat Unique d'Insertion